

gré, de n'avoir pas assez dirigé l'opinion publique dans notre province. Ce sont les exagérations d'une partie de la presse conservatrice qui ont été, dans une large mesure, la cause de l'agitation. J'ai déjà déclaré à mes amis que, sans les écarts de la presse et surtout de la presse conservatrice mal dirigée, nous n'aurions eu aucun désordre à déplorer, à redouter aucun des dangers qui ne sont peut-être pas encore tous passés.

Il est vrai que, comme l'on dit, l'agitation était dans l'air, partout, empoignant tout le monde, mais j'ai été néanmoins surpris de voir des hommes que je connais, des amis, se laisser atteindre par la contagion, céder à ses influences néfastes, oublier leurs vieilles relations d'amitié et de parti, pour donner dans une des plus fatales erreurs que la province de Québec pût commettre. Je sais qu'ils ont cédé à ce qu'ils croyaient être un bon sentiment, une impulsion patriotique.

Je ne suis pas de ceux qui regardent comme mauvais le sentiment national, propre aux Canadiens d'origines diverses ; ce sentiment est naturel. Notre population est composée de différentes races et l'affirmation des droits d'une race n'est pas condamnable en soi ; la fierté qu'un chacun peut tirer de sa nationalité peut produire de bons résultats, mais, comme toutes les passions fortes, ce sentiment n'est pas sans danger. Comme tous les puissants ressorts qui agissent sur l'humanité, il a besoin d'être réglé, autrement il peut conduire à des résultats dangereux. Il en est du sentiment national comme de ces puissants agents de la science médicale : en petite quantité, ce sont d'excellents remèdes ; à haute dose, des poisons.

Dans la question qui nous occupe nos amis se sont laissés entraîner à un sentimentalisme exagéré et c'est ce qui nous a valu, dans la province de Québec, cette explosion d'animosité nationale d'une race contre une autre que nous déplorons tous et dont nous verrons la fin, je l'espère, lorsque cette Chambre aura prononcé sur cette affaire, le jugement que nous attendons d'hommes dominés par un esprit de sagesse et de modération.

Mais, M. l'Orateur, nous n'avons pas à nous occuper ici de ces démonstrations, mais bien de la question qui nous a été posée et que voici : Le parlement qui représente l'opinion et le sentiment du pays, doit-il condamner ou approuver l'exécution de Louis Riel ? L'honorable député de Montmagny (M. Landry), l'a posée en des termes spécieux et en la présentant à la Chambre il a fait cette remarque : " Je n'ai pas qualifié l'exécution de Riel, j'ai laissé à chacun le soin d'exprimer les raisons qui le portent à condamner cet acte." C'était peut-être, dans l'esprit de l'auteur de cette